

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille DOUZE, le 29 mars, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Serge FOURTON

Date de convocation du Conseil communautaire : 22 mars 2012

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Jean-Luc NABET, Emile MEDINA
 - LABARDE : Evelyne DUPUY, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN, Michel SEGUIN,
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN DE LARCLAUZE, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Guy MOREAU, Serge FOURTON
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Annie BEZAC, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGRO pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Ludovic LALANDE

Concerne : 2012-29.03-25 Z.A AYGUE NEGRE – Installation d'une antenne relais – Convention – Autorisation de signer.

Pour les besoins de l'exploitation de ses réseaux, actuels et futurs, SFR doit procéder à l'installation d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications.

Un terrain situé sur la Zone d'Activités de l'Aygue Nègre, à Ludon-Médoc, et propriété de la Communauté de Communes, répond de par sa situation géographique aux besoins de SFR.

Il est donc proposé de donner en location, pour une durée de 12 ans, un emplacement de 35 m² sur cette parcelle AV 68 qui accueillera un pylône d'une trentaine de mètres ainsi qu'un local technique, à la Société SFR.

Le loyer négocié avec l'entreprise est de 3 000 € HT/an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

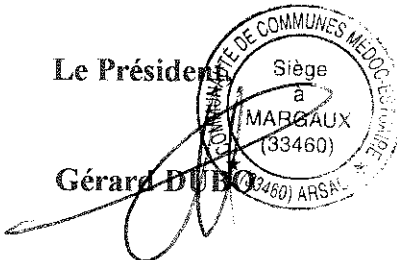
► **Autorise** la location à la société SFR de 35 m2 au sein de la parcelle AV 68 sur la ZA de l'Aygue Nègre à Ludon Médoc pour une durée de 12 ans,

► **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 2 avril 2012

Le Président
Gérard DUBOIS



The stamp is circular and contains the following text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDOC-LITTORAL" around the top edge, "Siège à MARGAUX (33460)" in the center, and "33460 ARSAC" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp and the text "Le Président" and "Gérard DUBOIS".

Acte à classer

DL2012-2903-25

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	* AR reçu *	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2012-04-06T17:01:54.00 (M150482938)
 Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20120828-DL2012-2903-25-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : installation d'une antenne SFR sur ZA Aygue Nègre - loyer annuel

Date de décision : 29/03/2012



Nature de l'acte : Délibération

Vallées de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
 9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 2903 25 antenne relais SFR Aygue Nègre, RDE

Préparé	Le 06/04/12 à 17:01	Par <u>PENIER Jean-Marc</u>
Transmis	Le 06/04/12 à 17:01	Par <u>PENIER Jean-Marc</u>
Accusé de réception	Le 06/04/12 à 17:08	